



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17

DATE / HEURE : Mardi 16 Novembre 2021 à 20h30 à la Mairie

PRESENT(S) : D.GEAY / P. COLOMBAT / O. BRAGARD / A. DADOLLE / S. PIZAY / F. MARTEIL /

JP. THIMONIER / S. CRETIN / F. ALLERA / JM. GIRARDET / D. PATUREL / ML. COUDOUR / F. CHAMBOST /

A. METAYER / G. ALEX / E. VIGNON / L. FOX / R. JACQUET / S. PARDON

EXCUSEE : C. JAGNEAUX (pouvoir à F. MARTEIL)

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du Conseil N° 16

DELIBERATIONS :

N° 78-21 : APPLICATION DES 1607 H A COMPTER DU 1^{ER}/01/2022 : Les modalités de mise en œuvre des - 1607 heures sont adoptées à l'unanimité.

N° 79-21 : ADHESION A LA CONVENTION 2019-2022 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSIERS CNRACL PAR LE CDG 42 : Toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité.

N° 80-21 : INTEGRATION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT DE LA MAZELIERE DANS LA VOIRIE COMMUNALE : approuvée à l'unanimité.

N° 81 -21 : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES CHALETS A LA ROCHE : les tarifs proposés sont acceptés à l'unanimité.

N° 82-21 : ADHESION A GEOLOIRE ADRESSE : approuvée à l'unanimité.

N° 83-21 : MISE EN REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIERE : accordée à l'unanimité.

La délibération relative au TRANSFERT DE LA ZAE LAFAYETTE A LA COPLER est reportée sur l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil. Des précisions doivent être apportées concernant le prix de la Maîtrise d'œuvre, les recettes fiscales générées par cette ZA au profit de la Copler et l'évaluation du montant estimé devant revenir à la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

POINT COPLER :

- F. ALLERA fait le retour sur la réunion relative au Plan de Formation 2022. La Copler propose des formations inter collectivités à organiser sur le territoire de la Copler.

2 domaines sont ciblés :

- La prévention et la sécurité au travail (avec 7 propositions de formation)
- La Gestion Administrative (avec 3 propositions de formation).

Un retour sur les besoins est à donner à la Copler avant le 1^{er} Décembre.

- D. GEAY informe que lors de la réunion de Bureau de la veille, la Maîtrise d'œuvre de la Base d'Aviron de CORDELLE a été confiée au cabinet d'architecture FABRIQUES pour un montant de 700.348 €.
- Point Finances présenté par Fred. MARTEIL avec un réalisé à fin Octobre de 1.142.454 € en Investissement et 1.685.000 € en Fonctionnement.
- La mise en place du Conseil Municipal des Enfants est confirmée pour le Samedi 27/11 à 10 heures à la Salle des Fêtes.
Le 7/12 à la Copler aura lieu une réunion de tous les CME du territoire.
- Des pannes sont signalées au Restaurant Scolaire : il s'agit d'un radiateur et de la chambre froide. Le nécessaire sera fait dans la semaine.
- Face aux questions très souvent renouvelées par certains administrés concernant la gestion des chats errants, il est proposé une éventuelle adhésion à l'Arche de Noé : NON à l'unanimité compte tenu du coût (environ 1200 € annuels). Prévoir de contacter M. Maurice DEFOND de la DDPP pour la régulation d'animaux errants.
- Informer la population de la mise en place de notre ASVP depuis le 7 Novembre. Prévoir de le rencontrer pour lui préciser ses missions.
- Location salle des Fêtes : week-end du 21/22 Novembre pour un Mariage extérieur à la Commune. Tous OK pour valider le tarif de 2.000 € payables d'avance avec une caution de 2.000 € également, qui ne sera pas encaissée.
- P. COLOMBAT rappelle qu'une démonstration d'une balayeuse performante est prévue le 9/12 par l'entreprise JPL Désherbage.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL FIXEE LE MARDI 14 DECEMBRE 2021.